

AUREILHAN ^{mag}

Le magazine d'information municipal de votre Ville - n° 20 - Automne 2019

BIEN VIVRE À AUREILHAN

Équipements sportifs | Centre de Santé

Zéro pesticides | Boîtes à livres

Exposition | Résidence Séniors

À la libre disposition de tous,
les nouveaux équipements
sportifs de l'Espace Liberté,
Parc des Sports de l'Adour. p.8

FÊTE LOCALE : 27, 28 et 29 septembre 2019
RETROUVEZ LE PROGRAMME AU DOS DU MAGAZINE !

Sommaire



Emmanuel ALONSO
1^{er} Adjoint
Urbanisme/Travaux
Reçoit le jeudi
de 18h30 à 19h30



Isabelle CHEDEVILLE
2^{ème} Adjointe
Solidarité
Reçoit le lundi
de 16h00 à 18h00



Simone GASQUET
3^{ème} Adjointe
Culture / Sécurité
Reçoit le mardi
de 18h00 à 19h00



Claude PAHU
4^{ème} Adjoint
Animation locale
Reçoit le mercredi
de 18h00 à 19h30



Jocelyne JOANDET
5^{ème} Adjointe
Affaires générales
Reçoit le mardi
de 17h45 à 19h00



Christian ZYTYNSKI
6^{ème} Adjoint
Finances/Politiques
contractuelles
Reçoit le mercredi
de 17h30 à 19h00



Virginie FAVERON
7^{ème} Adjointe
Affaires scolaires
Reçoit le lundi
de 17h30 à 18h15



Daniel LARREGOLA
8^{ème} Adjoint
Environnement
Reçoit le jeudi
de 18h00 à 19h00

L'ÉDITO DU MAIRE

3... Bonne rentrée à tous !

TRAVAUX

4... Le Centre de Santé ouvrira ses portes en janvier 2020

5... Maison associative

5... Castors : travaux allée du Monné cet automne

5... Rue Jean-Jacques Rousseau : 4^{ème} et dernière tranche des travaux

CADRE DE VIE

6... Des jardinières au stade René Bréjassou

6... Un don exotique

6... Coup de jeune pour l'aire de jeux à l'ECLA

6... Travaux d'été dans les écoles et leurs abords

7... Rue Jules Guesde : de nouveaux aménagements sécurisés

7... Sécurité : acquisition et installation de deux nouveaux radars pédagogiques

8... Des agrès sportifs pour tous au Parc des Sports

9... Avec la fin des pesticides, la nature est de retour en ville

9... Gratuit : un broyeur de végétaux à votre disposition

CULTURE

10... 20^{ème} Salon d'Expression Plastique

10... Des livres et des boîtes

10... Journées du Patrimoine : une exposition anniversaire exceptionnelle

SOLIDARITÉ

11...Séniors : la nouvelle résidence de la Mutualité Française, au quartier du Bout du Pont

11...Le 26 octobre : tous en rose !

VIE DE LA CITÉ

12... Lancement de la saison culturelle 2019/2020

12... Sapeurs-Pompiers : pourquoi pas vous ?

13... Forêt communale : inscription à la coupe de bois

13... Engagez-vous ! le service civique cherche des bénévoles

13... Soirée débat « une société plus inclusive »

13...Le Conseil Municipal a décidé...

EXPRESSIONS POLITIQUES

14... Minorité

15... Majorité



Retrouvez toute l'actualité
de la ville sur
www.ville-aureilhan.fr

Yannick BOUBÉE

Maire d'Aureilhan
Vice-Président
de la Communauté
d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées



L'ÉDITO DU MAIRE

BONNE RENTRÉE A TOUS !

C'est la rentrée, moment privilégié pour prendre de bonnes résolutions ou bien encore maintenir le cap. En ce qui concerne l'équipe municipale, elle continuera à aborder les projets et dossiers de notre Ville avec volontarisme et optimisme. Aureilhan se transforme petit à petit et nous vous tenons régulièrement informé.e de ces évolutions dans ce magazine.

La rentrée, c'était le retour des élèves dans les écoles. Tout était prêt.

Puis, la rentrée, ce sont aussi des événements qui nous rassemblent : la « Rencontre avec les Associations », samedi après-midi 7 septembre, manifestation qui symbolise cette effervescence aureilhanaise et qui donne l'occasion de se croiser, d'échanger, d'inciter les uns et les autres à se lancer dans une nouvelle activité sportive, culturelle ou bien encore solidaire... Grâce à la diversité proposée par le tissu associatif, vous devriez trouver l'activité qui vous convient.

En cette rentrée 2019, la culture et le patrimoine seront mis à l'honneur.

Prenons date avec l'exposition des 20 ans de l'Association « Les Amis du Patrimoine d'Aureilhan » au Centre Jean Jaurès du 20 au 22 septembre, l'ouverture de la saison culturelle

de la Ville à l'ECLA le 4 octobre avec la Maison des Jeunes et de la Culture, l'évènement « Trames et Territoires » du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 65 avec l'ouverture exceptionnelle au public de la Tuilerie Oustau du 11 au 13 octobre ; sans oublier les traditionnelles fêtes d'Aureilhan, organisées par les bénévoles de la Société Chorale et Cavalcade les 27, 28 et 29 septembre.

A noter également la naissance d'un nouvel évènement sous le signe de la solidarité : la 1^{ère} édition d'Octobre Rose à Aureilhan, « Randonnées en Rose » qui se déroulera le 26 octobre grâce à l'implication de l'ASCA Fond et Grand Fond.

Vous l'avez compris, cette rentrée offre la promesse de belles découvertes et de joyeuses émotions. Alors profitons, découvrons et partageons ensemble ces bons moments !

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée !

Bien cordialement,

Yannick BOUBÉE, Maire, vous reçoit lors de ses permanences deux fois par semaine, le lundi matin à partir de 8h30 et le vendredi soir à partir de 17h00. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil au : 05 62 38 91 50

LE CENTRE DE SANTÉ OUVRIRA SES PORTES EN JANVIER 2020

Spectaculaire !

Juin 2019 : la pose des modules aura nécessité quatre jours et l'intervention d'une grue de chantier en centre-ville.
Photo : flyvideom

Reconnaisable à sa couleur rouge et blanche, à l'image du blason communal, le bâtiment se situe au cœur de la Cité, entre la Mairie, le parking du Centre Jean Jaurès et l'avenue Jean Jaurès.

Les modules, posés par une grue au mois de juin dernier, occupent désormais le site et le bâtiment évolutif est construit. Le traitement des abords, notamment la jonction entre la Place de la Mairie et le Centre Jean Jaurès côté Ouest de la Mairie, sera réalisé durant l'automne.

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019, parallèlement aux travaux, la Municipalité s'est mobilisée pour rechercher de nouveaux médecins. Face à la très grande difficulté rencontrée pour attirer des médecins généralistes libéraux malgré la formule intéressante loyer/services fournis proposée, la Municipalité a décidé de recruter des médecins salariés.

Centre de Santé : les médecins seront salariés par la Commune

Les élus ont décidé au cours de l'été de transformer la Maison de Santé en Centre de Santé. Ce changement d'appellation n'est pas neutre : les centres de santé sont tenus de pratiquer le tiers payant et les professionnels de santé y sont salariés. Attractive pour les jeunes médecins, cette nouvelle formule permettra une maîtrise budgétaire de la structure médicale. L'ouverture du Centre de Santé est prévue au mois de janvier 2020.

A ce jour, sur les 4 cabinets de médecins généralistes prévus, 3 seraient occupés. La Commune espère attirer de nouveaux médecins dans les prochains mois pour faciliter davantage l'accès aux soins pour tous.

Le chantier de la Maison
Associative, juillet 2019
Photo : flyvideom



La Maison Associative se concrétise. Suite à la pose des fondations et des murs au printemps, les premiers éléments de la charpente ont été placés au début de l'été. Les entreprises s'activent pour achever les travaux dans les meilleurs délais. La livraison du nouveau bâtiment est programmée à l'automne, à l'issue des vacances de la Toussaint.

CASTORS TRAVAUX ALLÉE DU MONNÉ CET AUTOMNE

Dans la continuité de la réfection des rues du quartier des Castors, l'allée du Monné va faire l'objet de travaux de réhabilitation. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel coordonné entre les différents maîtres d'ouvrage qui gèrent les divers réseaux (gaz, électricité, eau et assainissement). Une réunion aura lieu avec les riverains pour les informer de la nature des travaux.



RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 4^{ÈME} ET DERNIÈRE TRANCHE DES TRAVAUX

La 4^{ème} et dernière tranche des travaux de la réfection complète de la rue Jean-Jacques Rousseau est programmée au dernier trimestre 2019. Le chantier s'étendra du Chemin du Mouniquet à l'Alaric.

Une réunion publique de présentation des travaux aux riverains aura lieu dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie.

Coût : 120 000 € HT





DES JARDINIÈRES AU STADE RENÉ BRÉJASSOU

A l'entrée du stade René Bréjassou, de nouvelles jardinières ont été posées, achevant l'aménagement du site intégralement réalisé par les agents des Services Techniques de la Ville.

UN DON EXOTIQUE

Toujours au Parc des Sports de l'Adour, à proximité du Boudrome couvert, les agents des Services Techniques ont réalisé un aménagement paysager avec de jeunes palmiers donnés gracieusement par une habitante. La Mairie remercie cette généreuse aureilhanaise pour cet acte altruiste qui aura permis d'embellir le nouvel équipement sportif.



COUP DE JEUNE À L'AIRE DE JEUX À L'ECLA

Le mois de juillet a également été l'occasion de rafraîchir l'aire de jeux du parc de l'ECLA, une installation très appréciée des petits aureilhanais.

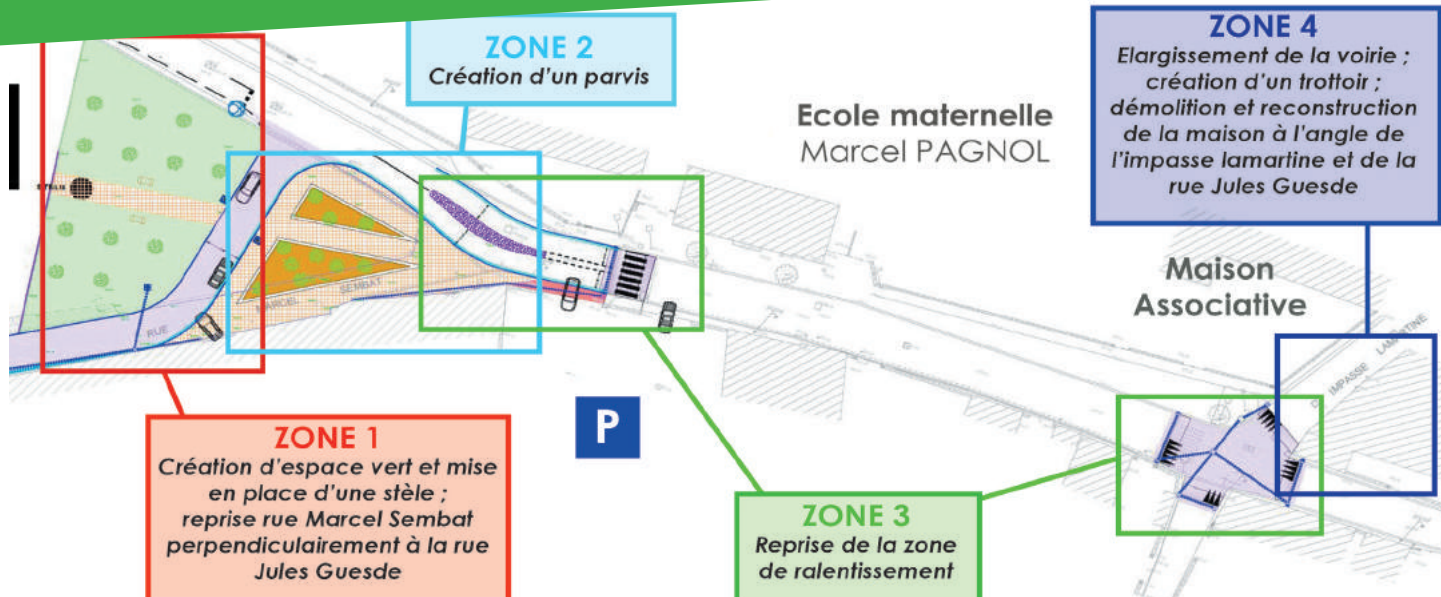


Retrouvez les différentes aires de jeux de la ville sur www.ville-aureilhan.fr > cadre de vie > aires de jeux

TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES ÉCOLES

Cet été, comme chaque année, des travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés dans les écoles de la ville. Peinture, réparations des jeux, entretien des classes et des sanitaires, petits travaux divers, désherbage. Les élèves et les personnels scolaires et périscolaires ont ainsi effectué leur rentrée dans de bonnes conditions d'accueil et de travail.





RUE JULES GUESDE : DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS SÉCURISÉS

Les travaux de sécurisation de la rue Jules Guesde avancent. Ils devraient s'achever au cours du mois de novembre 2019.

Le carrefour des rues Marcel Sembat et Jules Guesde verra sa visibilité améliorée avec la jonction de la rue Marcel Sembat perpendiculairement à la rue Jules Guesde et la création d'un espace végétalisé, la réalisation d'un parvis et la pose d'une stèle.

La sécurisation de la liaison piétonne entre le parking et l'école maternelle Marcel Pagnol était une demande des parents d'élèves mais aussi des riverains. Les travaux réalisés répondent à leurs attentes. Ils consistent en la reprise de la zone de ralentissement afin d'éviter les

conduites à risque observées chez certains automobilistes, dont la vitesse excessive.

Enfin, l'élargissement de la voirie et la création d'un trottoir au niveau du carrefour de l'impasse Lamartine et de la rue Jules Guesde permettra de sécuriser cet espace et les usagers, autour de la nouvelle Maison Associative. Cet aménagement est rendu possible grâce à la démolition partielle de la maison à l'angle de l'impasse Lamartine et de la rue Jules Guesde.

Coût global de l'ensemble des aménagements : 195 213 € HT



Le carrefour des rues Marcel Sembat et Jules Guesde avant travaux (août 2019).

SÉCURITÉ ACQUISITION DE DEUX NOUVEAUX RADARS PÉDAGOGIQUES



La Commune poursuit sa politique de sensibilisation des automobilistes au respect des limitations de vitesse avec l'acquisition de deux nouveaux radars pédagogiques mobiles. « L'emplacement des radars est déterminé par la Police Municipale en fonction des vitesses évaluées par les Services et les habitants » explique Simone GASQUET, Maire-Adjointe déléguée à la sécurité. L'appareil enregistre la vitesse et le nombre de véhicules dans les deux sens de circulation. La connaissance des flux réels de circulation guide la réflexion des Services Techniques pour

la conception d'aménagements routiers adaptés.

Informez sans sanctionner

Purement informatif, l'affichage de la vitesse permet de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse réelle. L'objectif est de faire prendre conscience aux conducteurs que la traversée de la ville doit se faire à vitesse réduite. Lorsqu'un véhicule arrive dans la zone de détection du radar, un écran affiche sa vitesse réelle et clignote si la vitesse autorisée est dépassée. Depuis 2016, plus de 100 campagnes de comptage ont été réalisées.



L'espace liberté, équipé de nouveaux agrès sportifs.

DE NOUVEAUX AGRÈS SPORTIFS AU PARC DES SPORTS

De nouveaux équipements sportifs ont été installés à l'« Espace Liberté », résultat d'une réflexion menée par les élus de la Commission Cadre de vie. Mis en place au début de l'été, ils ont su trouver leur public.

Ces cinq appareils sportifs, mis à disposition du public, à proximité immédiate du boulodrome de la rue de l'Industrie, se composent de neuf agrès, dont un pour les personnes à mobilité réduite et complètent utilement l'offre sportive et ludique de la Commune. « Nous avons tenu compte des attentes nouvelles, souligne Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan. Pour les sportifs de tous âges, de toutes disciplines. Et bien évidemment, plus largement, pour la santé et le bien-être de tous. »

Un groupe de travail de la Commission Cadre de Vie a recherché le meilleur lieu d'implantation, les types de machines souhaitables et la cohérence des activités proposées. A noter que l'« Espace Liberté » a été également agrémenté d'une table de tennis de table.

Après la construction du boulodrome couvert, la réalisation des pistes de boules lyonnaises, l'aménagement de l'entrée du stade de rugby René Bréjassou, l'extension et la rénovation des vestiaires du terrain de football, la réfection des terrains de tennis cette année, cette nouvelle aire de jeux offre une nouvelle fonctionnalité au Parc des Sports.

Coût : 11 600 € HT



Photographie (de gauche à droite) : Simone GASQUET, Maire-Adjointe à la Culture, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint à l'Environnement, Daniel LAGOUILIN, Agent des Services Techniques, Yannick BOUBÉE, Maire, Vincent VERDEIL, Responsable du Centre Technique Municipal, Mallory MARTINET, Agent des Services Techniques, Thierry CABOS, Chef d'Equipe des Services Techniques.

BIENTÔT : DES TOILETTES PUBLIQUES AU PARC DES SPORTS

Automatisé, sécurisé et gratuit, ce nouveau dispositif améliorera le confort des usagers du Parc des Sports, un site particulièrement fréquenté par les habitants et les promeneurs où de nombreuses familles se retrouvent aux beaux jours.

AVEC LA FIN DES PESTICIDES, LA NATURE EST DE RETOUR EN VILLE

Adieu glyphosate, pesticides, fongicides et autres insecticides chimiques. Depuis plus de deux ans, les collectivités ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts.



La suppression des produits chimiques constitue une amélioration pour la qualité de vie de tous. Conséquence directe de cette mesure : des plantes que l'on nomme à tort « mauvaises herbes » poussent sur l'espace public, en particulier sur les trottoirs, le long des caniveaux ou au pied de certains arbres.

Plus de travail pour le service « espaces verts » et des résultats moins visibles

Jusqu'en 2016, à Aureilhan, il

faut savoir qu'un seul agent municipal suffisait pour nettoyer complètement la Ville d'Aureilhan pour une durée de 6 mois ; aujourd'hui il faut désormais plusieurs agents qui n'épargnent pas leur peine (en moyenne deux équipes de deux agents quasiment en permanence), pour un résultat visuel moins efficace et moins durable. Chacun comprendra que les agents ne peuvent pas obtenir avec le « zéro phyto » les mêmes résultats qu'avec

l'emploi des traitements chimiques.

Les rues semblent-elles « moins propres » ? En réalité, elles ne sont plus polluées. Ainsi, les espaces verts et les voiries retrouvent une certaine forme de propreté, débarrassés des pollutions chimiques. Les cours d'eau, la biodiversité et notre santé s'en trouvent également préservés.

GRATUIT UN BROYEUR DE VÉGÉTAUX À VOTRE DISPOSITION

Pratique et écologique, ce service est mis en place depuis le 29 mai dernier par la Mairie, en partenariat avec le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées.

L'objectif principal est de permettre aux usagers de valoriser leurs branchages à domicile en paillage ou en compostage. Le second objectif est de désengorger les bennes de déchèteries et diminuer la quantité de déchets verts à traiter en plateforme de compostage. Enfin l'objectif à moyen terme est de sensibiliser l'utilisateur en le responsabilisant sur sa production de déchets de jardin.

Le broyeur

L'appareil électrique permet de broyer les végétaux jusqu'à 35 mm de diamètre et de constituer un paillage ou du compostage au jardin. Il est facile à utiliser et ne



présente pas de danger : un casque, une visière, une protection auditive et une notice d'utilisation sont fournis

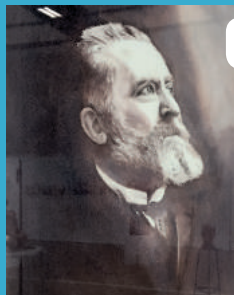
aux usagers.

Les modalités d'emprunt

Les habitants désirant emprunter ce matériel doivent se rapprocher des services de la Mairie. Après une prise de rendez-vous, une fiche d'utilisation sera renseignée lors de la remise du matériel, mentionnant le nom de l'utilisateur, la date et l'heure de l'emprunt ainsi que les observations relatives à l'état du matériel. La durée du prêt est de un jour ou un week-end. Par ailleurs, une formation rapide sera assurée afin d'appréhender le fonctionnement du broyeur.

Réservation : demande à effectuer par écrit (courrier ou mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr).

20^{ÈME} SALON D'EXPRESSION PLASTIQUE



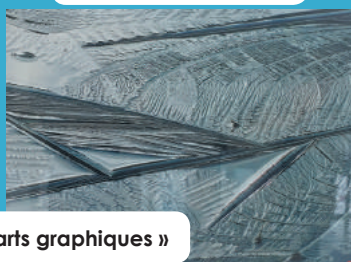
1^{er} prix de Peinture



Prix « Coup de Coeur »



1^{er} prix de Sculpture



1^{er} prix « arts graphiques »



Cérémonie de remise
des prix le 16 mai 2019
au Centre Jean Jaurès

DES LIVRES ET DES BOÎTES

En juin dernier, deux boîtes à livres ont été disposées dans des lieux fréquentés de la Ville : à la Place Florence et au parc de l'ECLA. Le principe est simple : une boîte, transformée en mini bibliothèque ! Des livres à disposition de tous. A partir de là, vous faites comme vous voulez : prenez et lisez les livres et revues qui vous intéressent puis ramenez-les ou bien gardez-les ; au contraire, amenez les ouvrages qui encombrant vos étagères ou bien que vous avez lus. Pas d'abonnement à souscrire et gratuité des emprunts.

La Municipalité veille à l'animation de cet outil culturel. Le fonctionnement et l'entretien des boîtes à livres sont assurés par les services de la Ville et les élus de la Commission Culture.



Règles d'utilisation

Les conditions de l'utilisation des boîtes à livres sont simples. La liberté étant le maître-mot, ce règlement tient en quelques lignes maximum : « Empruntez, lisez, déposez, échangez, partagez »

JOURNÉES DU PATRIMOINE UNE EXPOSITION ANNIVERSAIRE EXCEPTIONNELLE

A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, l'Association « Les Amis du Patrimoine d'Aureilhan » organise une exposition exceptionnelle au Centre Jean Jaurès du 20 au 22 septembre.

L'Association, fondée en décembre 1999, a pour but de participer à la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique d'Aureilhan. Chaque année, ce collectif de passionnés recherche des thèmes différents concernant l'histoire d'Aureilhan organise des visites, des expositions et participe aux Journées Européennes du Patrimoine.

Les cours d'eau, les fermes

d'autrefois, la Tuilerie Oustau, la plaine de l'Ousse, l'histoire des rues et des quartiers de la Ville : en 20 ans, « les Amis du Patrimoine » ont contribué, grâce à leurs travaux, au développement de la culture et de la connaissance historique de la Commune.

Les 20, 21 et 22 septembre prochains, une rétrospective de leurs travaux depuis leur création sera exposée au Centre Jean Jaurès. « Les Amis du Patrimoine » vous y attendront pour partager ou faire découvrir l'histoire de la Commune.

**Horaires : 10h-12h et 14h-18h.
Entrée Gratuite.**



SÉNIORS UNE NOUVELLE RÉSIDENCE AU BOUT DU PONT

La résidence « Plein Sud » de la Mutualité Française, située au cœur du quartier du Bout du Pont, a été inaugurée samedi 18 mai dernier.

Le bâtiment compte 12 logements (T2) d'une surface de 55 à 67 m², adaptés et sécurisés. Elle a été conçue en tenant compte de l'évolution des besoins des personnes vieillissantes, y compris l'aménagement des abords immédiats pour favoriser les déplacements à l'extérieur.

Bien située et bien aménagée

Le choix de l'implantation en centre-ville des logements a été un facteur essentiel pour faciliter les déplacements des locataires. La proximité des commerces, des services, des transports en commun et des loisirs facilitera l'insertion dans la vie sociale locale.

Un espace de vie collectif (salle d'activité) est destiné aux résidents mais également ouvert aux aînés de la ville d'Aureilhan. Des activités physiques, psycho-sociales, cognitives seront proposées afin de prévenir les complications liées à la maladie ou à l'âge et de fait, le maintien le plus tard possible dans ce lieu de vie. L'aménagement d'un jardin arboré (400 m²) a été également pensé.

Un cadre de vie adapté aux aînés

Les logements sont dotés des dernières innovations dont un système de détection de chutes qui permet d'intervenir au plus vite. Une sécurité pour les résidents et leurs proches qui seront ainsi directement alertés.

Un lieu de vie animé

Une attention particulière a été

portée au projet d'animation pour faciliter l'accès à des activités proposées par d'autres acteurs (Centre Communal d'Action Sociale, centres sociaux, clubs, associations, structures culturelles...). Ce projet, d'un montant de plus de 2 millions d'euros financé par la Mutualité Française des Hautes-Pyrénées, utile socialement, esthétique au plan architectural, apporte une réelle plus-value urbanistique à ce quartier du Bout-du-Pont.



LE 26 OCTOBRE : TOUS EN ROSE !

Samedi 26 octobre aura lieu la première édition d'Octobre Rose à Aureilhan.

Intitulée « Randonnées en Rose », organisée par l'ASCA Fond et Grand Fond, cette manifestation est ouverte à tous sans distinction et sans nécessité de certificat médical. Trois parcours sont proposés : 3, 6 et 10 kilomètres. En participant à cet événement, vous contribuerez à faire avancer la recherche en faveur de la lutte contre le cancer, les bénéfices de la marche

étant reversés intégralement à la Ligue contre le Cancer, qui tiendra un stand d'information à cette occasion. Tarif : 5€. Offert : le tee-shirt de l'évènement.

Retrouvez dès maintenant les différents parcours de « Randonnées en Rose » sur le site internet www.ville-aureilhan.fr

Contact : Serge ASTUGUEVIEILLE
06 14 52 09 99
asca658@hotmail.fr





SAISON CULTURELLE

Théâtres, Concerts,
Cinéma, Spectacles

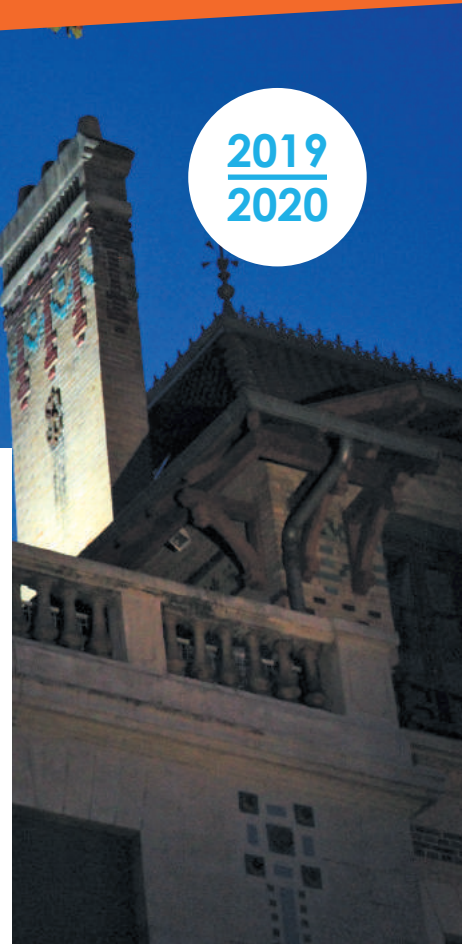
2019
2020

LANCEMENT DE LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE

Les membres du collectif de programmation, composé de la Commission Culture de la Ville et de la Maison des Jeunes et de la Culture, se sont associés pour préparer la saison culturelle 2019/2020.

Des spectacles pour tous, de la musique, de la danse, du théâtre, des expositions, des conférences ... Arts visuels et arts de la scène se mêlent dans une programmation éclectique qui augure d'une saison singulièrement attractive.

Rendez-vous vendredi 4 octobre à partir de 18h30 au Parc de l'ECLA pour une soirée autour du Rock'n'roll / Rockabilly ! Entrée gratuite !



SAPEURS-POMPIERS : POURQUOI PAS VOUS ?

Communiqué du SDIS des Hautes-Pyrénées

L'univers des Sapeurs-Pompiers vous intéresse ? Vous voulez démontrer que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots ? Vous avez l'esprit d'équipe, vous êtes dynamique et vous souhaitez développer des compétences humaines et techniques ? Alors rejoignez les Sapeurs-Pompiers.

En France, 246 900 Sapeurs-Pompiers, hommes et femmes, interviennent pour secourir les personnes dans le cadre d'accidents de la vie courante ou de la circulation, lutter contre les incendies, protéger l'environnement et dans bien d'autres cas.

La première année d'engagement est une période probatoire, avec une formation initiale de 30 jours (échelonnable sur 3 ans) organisée par le Service Départemental d'Incendie et

de Secours (SDIS). Le Sapeur-Pompier Volontaire a droit à une indemnisation sur le temps passé en intervention, en formation et il dispose également du droit à la protection sociale. Des conventions avec les employeurs peuvent être négociées, pour faciliter la disponibilité permettant de vivre son engagement.

Modalités :

- Avoir au minimum 16 ans (avec autorisation parentale)
- Résider à proximité d'un Centre de Secours
- Jouir de ses droits civiques
- Ne présenter aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique (critères adaptés selon l'âge)

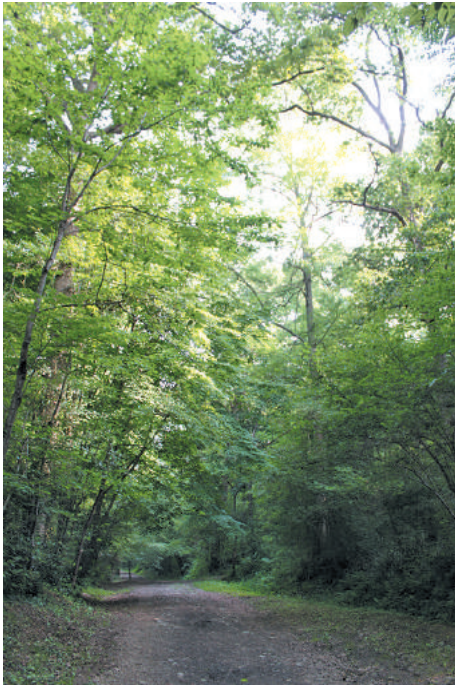
Contact SDIS 65 : 05.62.38.18.00

**CITOYEN...
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ?**

**ON A BESOIN DE
...VOUS !**

Contact : spv@sdis65.fr  [sdis65](https://www.facebook.com/sdis65)

COUPE DE BOIS INSCRIPTIONS DU 9 AU 27 SEPTEMBRE 2019



Le bois communal d'Aureilhan est géré par l'Office National des Forêts (ONF). Quasiment chaque année, des coupes d'éclaircies y sont faites pour assurer une gestion durable.

La prochaine coupe de bois se déroulera cet automne. Les personnes intéressées doivent personnellement s'inscrire au Service Accueil de la Mairie (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h), du 9 au 27 septembre.

Au cas où un demandeur ne pourrait pas se déplacer (personne âgée, handicapée, etc...), il devra donner procuration à une autre personne (imprimé fourni par la Mairie). Aucune inscription effectuée par un tiers ne sera acceptée sans ce document.

Pour information : les inscriptions des années précédentes ne sont pas tacitement reconduites. Une seule inscription par foyer est admise. Les lots seront attribués par tirage au sort le 19 octobre 2019. Cette coupe de bois est réservée à l'usage personnel du bénéficiaire qui s'engage sur l'honneur à ne pas le revendre.

ENGAGEZ-VOUS ! LE SERVICE CIVIQUE CHERCHE DES BENEVOLES



Le collège Paul Valéry recherche 4 jeunes pour deux missions de service civique allant du 4 octobre 2019 au 30 juin 2020.

Il s'agit d'une part d'une mission visant à conforter et développer les activités citoyennes, artistiques, culturelles et sportives au sein du collège, et d'autre part d'une mission visant à prévenir le décrochage scolaire. Selon les projets, certaines activités peuvent être menées dans le cadre des deux missions.

Le volontaire en service civique sera également amené à participer au dispositif « Devoirs faits » du collège. Pour candidater, il faut avoir entre 18 et 25 ans et le niveau Bac minimum, et envoyer un CV et une lettre de motivation manuscrite au collège : Rue Théophile Gautier, BP 26, 65601 Séméac

Pour tout renseignement complémentaire :

- sur les missions proposées : <http://www.paul-valery.entmip.fr>

- sur le service civique universel : <http://www.service-civique.gouv.fr>

**Communiqué
du collège Paul Valéry**

SOIRÉE DÉBAT « UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE »

Le 27 septembre 2019, à 20 heures, l'association départementale France Alzheimer 65 présentera à l'auditorium de l'ECLA, une pièce de théâtre dont le thème sera « une société plus inclusive ». Cette représentation sera suivie d'un débat. Tarif : 5€.

- De donner son accord pour que la compétence « Aménagement de la vélo-route V81 entre Saint Pé de Bigorre et Tarbes » fasse partie des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération Tarbes – Lourdes – Pyrénées ;
- De donner son accord pour que la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'« Universciel » fasse partie des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération Tarbes – Lourdes – Pyrénées ;
- De signer une convention avec le Département des Hautes-Pyrénées pour l'aménagement et la sécurisation de la route départementale 608 (carrefour rues Jules Guesde – Marcel Sembat) ;
- De signer une convention avec le Département des Hautes-Pyrénées pour la création d'un trottoir le long de la route départementale 608 (carrefour rue Jules Guesde – impasse Lamartine) ;
- D'installer un système de vidéoprotection (Espace Multi Sports d'Aureilhan -EMSA- et Parc des Sports de l'Adour) suite au diagnostic réalisé par la Police Nationale, et de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 46 000 euros ;
- D'approuver l'avenant n°1 au lot « Gros Œuvre » du marché de travaux relatif à la construction de la Maison Associative ;
- D'intégrer dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts de l'ensemble immobilier « Les Arréous » ;
- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Société Chorale et Cavalcade » dans le cadre de l'organisation de la fête 2019 ;
- D'approuver le programme d'éclairage public 2019 du Syndicat Départemental d'Energie pour un montant de 110 000 euros (participation de la Commune : 22 000 euros) ;
- De voter une motion de soutien aux personnels de l'Office National des Forêts.

En savoir plus :

Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : ville-aureilhan.fr, rubrique « comptes-rendus »



« Aureilhan - Citoyen 2014 »

AUX LARMES CITOYENS

Au-delà des réformes que nos concitoyens jugeront opportunes ou non, légitimes ou non, efficaces ou non, il ne se passe plus une semaine dans notre beau royaume sans que n'apparaisse une nouvelle affaire, magouille ou tartufferie. Certes la multiplication des médias indépendants du pouvoir et la puissance des réseaux sociaux accentuent le phénomène mais il n'en demeure pas moins qu'il flotte néanmoins un climat nauséabond autour de trop de nos dirigeants et responsables politiques.

Outre les dépenses somptueuses de notre bon monarque et l'explosion du budget de son palais, les démissions en cascade des membres de la cour, 15 à ce jour, laisse perplexe le bon peuple qui croit encore assister à une émission de télé-réalité grandeur nature. Et vas-y qu'on te démissionne pour trafic d'influence, ou abus de biens sociaux, ou que l'on se soit trompé dans sa déclaration

de patrimoine et maintenant voilà que l'on démissionne pour indigestion de crustacés. Sans oublier tous les sous-fifres qui s'octroient des pouvoirs et des droits qu'ils n'ont jamais eus.

Bien entendu et fort heureusement toutes ces incartades et malversations seront sévèrement sanctionnées et nul doute que les coupables subiront les foudres implacables de Dame Justice.

Le bon peuple, celui à qui il restera suffisamment de moyens après toutes les ponctions directes et indirectes sur son petit pouvoir d'achat, pourra ainsi partir en toute quiétude profiter de vacances bien méritées. Il pourra ainsi goûter sur son lieu de villégiature à un repos régénérateur entre les algues toxiques et les sachets et résidus plastiques. Car hélas nos responsables sans vergogne, trop préoccupés par leur propre image, leurs intérêts et leur confort personnel en ont oublié que leur mère nourricière Dame Nature était en danger de mort immédiate. Que reste-

til comme solutions à notre bon peuple dès lors. Manifester au risque de se faire éborgner ou amputer ? Agir quotidiennement pour préserver notre environnement ? S'engager dans des mouvements qui ne laissent plus de place aux idéalistes ? Fort heureusement il reste ici bas des milliers d'individus qui œuvrent à la base de notre communauté, qui donnent sans compter de leur temps dans le bénévolat et qui portent encore les valeurs d'une société plus juste et plus égalitaire. Il est devenu primordial de préserver nos racines et conserver notre identité qui sont la base de ces valeurs.

Jean Marc LACABANNE
André BOYRIE
Myriam LAGARDE
Jean CORNET

Conseillers Municipaux
Groupe d'Opposition
Aureilhan Citoyens

« Vivre autrement Aureilhan »

1 • Redescendre sur terre

Ainsi donc et depuis 2017, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le projet d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans lequel était proposé un Espace Universiel. Ce projet est arrivé sur la table des conseils municipaux comme ce fut le cas le **25 juin dernier** à Aureilhan **quès aco ?**

Pour pas moins de **13,598 millions d'euros** hors taxes, ce projet façonné par un programmiste de Libourne propose de faire autour de la **Réalité Virtuelle** (quel beau oxymore) un centre d'attraction et d'attractivité sur tout ce qui touche au ciel et à l'univers.

Les décideurs locaux y voient un concept inédit (! ?) permettant de faire- si l'on peut dire- décoller le territoire TLP alors que ce sujet est déjà exploité à travers tout le pays (la Cité de l'espace, le Futuroscope, Ferme des Etoiles) mais aussi à l'étranger (!).

Avec ce projet, on est plutôt dans un concept éculé pour lequel on peut largement douter du

résultat mais surtout on ne peut que s'interroger sur l'utilisation de l'argent public à forte dose **qui ne répond pas aux enjeux et défis posés à notre territoire.**

Il y a mieux à faire...

► Diminuer l'empreinte carbone par le développement et la gratuité des transports en commun.

► Contrer le réchauffement climatique en améliorant les logements mal isolés énergivores tant en hiver qu'en été comme on vient encore une fois de s'en rendre compte.

► Rendre les villes et villages vivables en les renaturant et en favorisant les déplacements doux, pedestres et en vélo.

► Respecter la planète en confortant la biodiversité indispensable pour l'avenir de la société.

Par ces orientations essentielles que nous

défendons, il s'agit de garder les pieds sur terre.

La politique de l'autruche et orientée pour le profit d'une minorité menée par les élus locaux en poste est d'un vide sidéral et une impasse économique, sociale et écologique.

2 • Le prix du m² flambe.

Parce que le maire et son équipe ont mal conçu la future maison associative sur un **endroit inadapté**, ils sont obligés maintenant d'acheter, au prix fort, 60 mètres carrés à un riverain de la rue J. Guesdes (**60000 € les 60 m² soit 1000 € le m²**) afin d'améliorer le carrefour avec l'impasse Lamartine !

Mais cela n'est pas tout : à la charge de la commune aussi et donc du **contribuable**, la déconstruction d'une partie de la maison riveraine et sa reconstruction amputée de 60 m² pour un coût similaire. **Un errement symptomatique qui coûte donc cher.**

Jacques LAPALISSE & Audrey MAUHOURAT
Conseillers municipaux d'Aureilhan
100% à Gauche

« Aureilhan, dynamiques et solidaires »

TAFTA, CETA : QUAND L'ACCORD N'EST PAS BON, ON DIT « NON » !

Depuis le 6 avril 2017, les élus d'Aureilhan ont déclaré la « Commune Hors TAFTA et CETA ». Le but ? Dénoncer ces traités internationaux incompatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique. Notre majorité, qui s'implique dans la transition énergétique, dans le développement des circuits courts, rappelle l'impact négatif de ces traités commerciaux pour nos territoires.

Le CETA, c'est quoi ?

A l'instar du traité commercial TAFTA (USA/Union Européenne), le traité CETA vise à favoriser les échanges commerciaux entre l'Europe et le Canada. Il s'engage clairement sur la voie d'une libéralisation excessive des services.

Des traités commerciaux lourds de conséquences

Parmi les secteurs les plus impactés par l'extension des quotas d'importation, se trouve celui de l'agriculture, déjà touché par des crises multiples ces dernières années. Les producteurs canadiens bénéficieront de quotas progressivement relevés pour écouler plusieurs produits stratégiques sur le marché européen. Le CETA prévoit en outre une ouverture de 30% des marchés publics canadiens aux entreprises européennes, contre 10% aujourd'hui. Les marchés publics européens, eux, sont déjà ouverts à 90% !

Les élus aureilhanais disent NON aux traités internationaux climaticides

Ces traités constituent une menace démocratique, économique, sociale, sanitaire et écologique.

Une menace démocratique : ces traités, conclus à l'abri des regards

citoyens, pose un problème de transparence, participant un peu plus à la défiance des citoyens à l'égard du politique.

De plus, l'accord prévoit la création d'une juridiction arbitrale (ICS - Investment Court System) chargée de régler les différends entre les Etats et les investisseurs. Une multinationale, comme Monsanto par exemple, pourra ainsi attaquer un Etat au motif que sa réglementation nationale irait à l'encontre de ses intérêts commerciaux : une atteinte grave aux principes de souveraineté des Etats.



Une menace économique et sociale : l'opacité des négociations du CETA cache la menace de la destruction de 200 000 emplois en Europe, dont 45 000 en France. L'importation massive de viande de provenance du Canada fait porter trop de risques sur les éleveurs français, sur l'ensemble des acteurs économiques de cette filière de qualité, y compris, bien évidemment, dans les Hautes-Pyrénées.

Une menace sanitaire : ces traités ouvrent la porte à des substances dangereuses par un abaissement des normes sanitaires. Un seul exemple : les zones de flous demeurent au sujet de l'importation des animaux nourris aux farines animales, interdites en Europe depuis la crise de la vache folle. Les conséquences potentielles de ce dumping : de grandes difficultés pour les élevages européens, soumis à des règles plus sévères et plus soucieuses de la qualité

des produits que leurs concurrents non-européens, et des risques sanitaires pour les consommateurs européens.

Une menace écologique : au-delà de ces risques pour la santé des consommateurs, ces différences de normes pourraient, à terme, pousser les producteurs européens qui souhaiteraient rester concurrentiels à développer une agriculture intensive, gourmande en ressources pétrochimiques (pesticides, carburants). L'entrée en vigueur du CETA amplifierait ainsi la destruction de l'environnement, avec un impact négatif sur le climat. Une hausse de la pollution, fatalement liée à la hausse des importations et des exportations, serait enregistrée. Enfin les importations pourraient freiner le développement de la production locale et des circuits courts, moins polluants par nature. L'Accord de Paris, arraché en 2015, ne restera donc qu'une simple incantation. Cela n'est pas acceptable.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré symboliquement la **Ville d'Aureilhan « Commune hors CETA et TAFTA »** le 6 avril 2017, et l'a fait savoir en posant des panneaux aux entrées de la Commune.

Il est de notre devoir, en tant qu'élus, de réaffirmer nos convictions et notre attachement à la démocratie, à l'écologie, à la solidarité, à la vitalité économique des acteurs des territoires et la santé de la population.

Claude PAHU,
pour le groupe Socialistes
et apparentés
Simone GASQUET,
pour le groupe Communistes
et Républicains,
Yves CARRIE,
pour le groupe Europe
Ecologie les Verts

FÊTES d'AUREILHAN

27 > 29
septembre
2019

Vendredi 27

18h30 Apéritif de la Municipalité,
animé par la Banda Lous Berretes,
Centre Jean Jaurès

19h30 Soirée CANTERA,
sous le chapiteau Place de l'église
APÉRITIF TAPAS avec la participation de
chorales et de groupes locaux

23h00 Bal avec le Podium X-Trem Dj
Kriss (Centre Jean Jaurès) entrée 2€

FÊTE
FORAINE
TOUS LES
JOURS!

Samedi 28

17h00 Bal des enfants
(Centre Jean Jaurès)

18h30 Ouverture de la Grande
Bodega, Place de l'église, animée
par Samb Alegria et l'orchestre
Michel LAGALAYE

21h00 Concert du Groupe Occi-
tan Que Quio, Place de l'église

21h30 Défilé Nocturne des Chars
de la CAVALCADE

22h30 > 2h00 : Bal avec
l'orchestre Michel LAGALAYE,
Place de l'église

23h00 Spectacle Pyrotechnique
Stade Jules Ferry

23h30 Bal Show avec Dj Kriss
X-Trem (Centre Jean Jaurès)
entrée 3€

Dimanche 29

11h00 Eglise Saint Gérin - Messe
chantée par la Chorale de la
Cavalcade d'Aureilhan

12h30 > 20h00 Bodega, Place
de l'église, animée par des Bandas

14h30 > 18h00 animations de
rue par les Bandas, les Majoraux,
Samb Alegria

15h30 Défilé des Chars de la
CAVALCADE

17h30 Bal , Centre Jean Jaurès

